

**CHANSON**

**La mort de Nilda Fernández**

Le chanteur franco-espagnol Nilda Fernández, connu pour ses chansons *Nos fiançailles* et *Madrid Madrid*, est décédé hier d'une insuffisance cardiaque dans le sud de la France, à l'âge de 61 ans. "Auteur, compositeur, interprète, Nilda a consacré toute sa vie à la création. Musicien, écrivain, il incarnait jusqu'au plus profond de son être la figure de l'artiste", a indiqué sa famille dans un communiqué. La maire de Paris Anne Hidalgo a salué sur Twitter la mémoire d'un "grand artiste et un ami, dont les très beaux titres (...) résonnent aujourd'hui dans nos cœurs". Né à Barcelone, il grandit à Lyon et voyage avec sa guitare, "jouant dans les bars, les clubs et autres petits lieux, au hasard des rencontres et des opportunités", selon son site internet. En 1981, il enregistre un premier album. Après six ans d'éloignement - période pendant laquelle il fait des "boulots" sans rapport avec la musique - Nilda Fernandez revient en 1987 avec *Madrid Madrid*, qui est un succès. En 1991 suit l'album *Nilda Fernandez*, avec le titre *Nos fiançailles*. L'année suivante, le chanteur, avec cette voix si caractéristique, aigüe et fragile, est sacré Révélation masculine aux Victoires de la musique.

**HOMOPHOBIE**

**Enquête après la dégradation d'un stand LGBT en Vendée**

Le parquet de La Roche-sur-Yon a ouvert une enquête après des dégradations commises à l'encontre d'un stand LGBT en Vendée par un groupe de jeunes hommes criant "homo-folie, ça suffit!". Les faits se sont déroulés sur la place Napoléon de La Roche-sur-Yon où un stand du centre LGBT de Vendée avait été installé à l'occasion d'une "journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie".

**EUROVISION**

**Audience en recul**

Le concours Eurovision de la chanson a réalisé une belle audience samedi soir sur France2, attirant près de 5 millions de téléspectateurs et écrasant "The Voice" sur TF1, selon les chiffres de Médiamétrie. La finale de l'Eurovision, diffusée en direct depuis Israël et remportée par les Pays-Bas, a attiré près de 4,8 millions de téléspectateurs en moyenne sur France2 entre 21h et 1 heure du matin, soit 30,2% de part d'audience (pda). C'est un nouveau succès pour France 2 qui a beaucoup misé sur le concours cette année. Le concours avait enregistré en 2018 sa meilleure audience depuis 2009, avec 5,2 millions de téléspectateurs et 28,5% de PDA. L'émission commentée par Stéphane Bern et André Manoukian, avec Sandy Heribert, a enregistré un pic à 6,95 millions de téléspectateurs à 22h46, heure de passage du candidat français Bilal Hassani, qui se classe 14<sup>e</sup>.

**IMMIGRATION**

**Mobilisation de sans papier contre Air France**

Entre 200 et 500 sans-papiers se revendiquant comme des "gilets noirs" ont occupé dimanche le terminal 2F de l'aéroport de Roissy pour dénoncer "la collaboration d'Air France" dans les expulsions.

# Sites classés : les promoteurs pourront-ils y mettre le pied ?

Un décret de loi ouvre la porte, selon les associations, à une urbanisation des plus beaux paysages français

**Paca : quelques sites classés dans la région**



Sur le perron de l'Élysée, ce 7 mai, Emmanuel Macron se savait attendu : la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) venait de rendre un rapport alarmant sur l'effondrement de la vie sauvage. Un million d'espèces menacées d'extinction à court terme. Or, la défense de l'environnement est une préoccupation centrale des Français appelés dimanche aux urnes pour les élections européennes. Critiqué pour les reculades de sa majorité en la matière, Emmanuel Macron ne pouvait manquer une occasion de s'afficher "à l'avant-garde" de la défense de la biodiversité.

Mais cette ambition est-elle compatible avec la volonté de "simplification" administrative également portée par le gouvernement ? Celui-ci veut en effet faire sauter plusieurs "verrous" contraignant la construction. Enquête publique simplifiée (en ligne, sans commissaire en-

quêteur, et avec le seul arbitrage du préfet), recours restreint pour les associations (qui devront justifier d'un an d'existence pour ester en justice)...

**"Cheval de Troie"**

Enfin, un décret de loi, signé en décembre mais révélé début mai par le site *Reporterre*, met le feu aux poudres : il prévoit de déléguer aux seuls préfets les autorisations de travaux sur les 2700 sites naturels classés de France.

Un million d'hectares de paysages uniques (dune du Pila, Mont Saint-Michel, calanques de Marseille, etc.) dont le principe de protection remonte à... 1906. Jusqu'ici, lorsqu'une collectivité, une entreprise ou un promoteur voulaient bâtir en site classé, ils devaient se soumettre à trois avis locaux (de l'architecte des Bâtiments de France, des inspecteurs des sites et de la commission départementale des sites). Ceux-ci étaient ensuite étudiés au ministère de la Transition écolo-

gique, seul autorisé à trancher. "On va casser une doctrine nationale de protection de la nature qui fonctionnait pour la remplacer par une centaine de politiques locales!", s'empare Julien Lacaze, dont l'association, Sites et Monuments, a lancé une pétition pour s'opposer au texte. Comment les préfets "résisteront-ils aux pressions politiques et économiques locales?" s'interroge-t-il. "Malgré la loi actuelle, on perd déjà souvent des batailles", reprend-t-il, évoquant le cas des cours de Roland-Garros, étendus aux serres d'Auteuil ou la Fondation Vuitton, ancrée dans le bois (classé) de Boulogne... "Cette décentralisation totale va dans le sens d'une pure politique néo-libérale, dédiée au seul développement économique: or, dénaturer un site, c'est lui ôter justement du potentiel d'attractivité!"

Délégué départemental de France Nature Environnement dans les Bouches-du-Rhône, Stéphane Coppey s'est élevé,

en vain, contre la destruction de la pinède de Luminy pour les besoins de l'extension de l'école de commerce Kedge Management. "Je suis aussi très inquiet pour le château de la Forbaine, à Marseille, livre-t-il. Le site est à vendre et si on n'est pas vigilant, il sera urbanisé alors qu'on est là aussi en zone d'adhésion du Parc national des calanques."

Selon le Centre national pour la protection de la nature (CNP), ce décret est en "contradiction flagrante" avec la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité, un "cheval de Troie ouvrant la gestion des sites aux appétits aménagistes". "Il n'y a jamais eu d'attaque aussi importante du dispositif", renchérit David Couzin, président de l'Association des inspecteurs des sites, vent debout contre le projet, et cité par *Reporterre*. Les inspecteurs à la retraite qui m'appellent me disent que c'est la fin des sites classés."

Le réseau des Grands sites de France, qui rassemble 46 sites

et collectivités (Sainte-Victoire, baie de Somme, marais poitevins, Camargue gardoise...) a également témoigné de sa vive "inquiétude" auprès du ministère de la Transition écologique, pointant le danger pesant sur "la qualité et la pérennité des paysages les plus exceptionnels de la nation, bien commun contribuant à l'identité, à la reconnaissance de la France sur le plan international".

Le gouvernement argue que cette décentralisation permettra de réduire la durée d'instruction des dossiers de demandes de travaux. Reculera-t-il ? Son décret aurait dû être soumis à consultation à partir de ce lundi, et jusqu'au 10 juin, mais selon nos informations, la polémique aurait incité Matignon à la repousser à la fin mai... "Nous appelons les associations, les citoyens, à participer massivement", invite déjà Stéphane Coppey, à France Nature Environnement.

Delphine TANGUY  
dtanguy@laprovence-presse.fr

**L'ANALYSE DE DIDIER RÉAULT PRÉSIDENT DU PARC NATIONAL DES CALANQUES**

## "On abaisse le niveau de protection"

Élu LR marseillais, Didier Réault président aussi le Parc national des calanques. Un site créé en 2012, mais classé depuis 1975.



L'adjoint LR Didier Réault.

**■ Ce projet de décret vous inquiète-t-il ?**

Je suis en effet très surpris de cette proposition, au moment où sont portées au plus haut niveau de l'État les positions sur la protection de l'environnement et de la biodiversité ! Avec ce décret, on abaisse le niveau de protection autour des sites classés et on se prive d'un recours à un niveau d'expertise, au sein du Conseil national de la protection de la nature (CNP). C'est d'autant plus étonnant que depuis quelques années, on voyait un réel progrès chez les porteurs de projets et les promoteurs eux-mêmes : l'aspect environnemental n'était plus appréhendé sous la contrainte en fin de programme, mais en amont. Le gouvernement leur envoie un très mauvais signe en abaissant sa garde à leur égard.

**■ Le Parc national des calanques jouit d'un niveau de protection particulier. Est-il vraiment**

**concerné par ce décret ?**

Son cœur de parc, non. Mais dans les zones d'adhésion, sur lesquelles nous subissons déjà une forte pression, effectivement, le risque est là. Or, ces zones, en lisière du parc, sont de vrais corridors écologiques qui permettent le passage d'une biodiversité vers un site protégé. Voilà pourquoi je prendrai part au combat contre ce texte.

**■ Malgré l'actuelle législation, les franges du parc subissent déjà la pression de l'homme et de la ville... Une école de commerce, à Luminy, a pu étendre son campus; des milliers d'automobilistes entrent dans le cœur du parc, jusqu'à Calalongue, tous les week-ends...**

La mission du parc est bien aussi, j'en conviens, de régler ces problèmes de l'accueil du public. Nous venons ainsi de soumettre à la Métropole un projet d'aménagements de parkings, en amont du site (vers Borely et la Pointe-Rouge) et de transports doux afin de diminuer le trafic automobile. Mais tout ne se fait pas en un claquement de doigts (soupir)...

Propos recueillis par D.Ta.

**DES PAYSAGES UNIQUES EN RÉGION SUD**

Ses paysages sublimes et diversifiés sont son plus bel atout. De fait, des dizaines de sites bénéficient dans la région Sud d'un classement par l'État pour leurs qualités exceptionnelles. Dans les départements alpins, on trouve ainsi Les Grès d'Annot, le vieux noyer de Jausiers, les gorges du Verdon (également Grand site de France), le plateau de Sainte-Maxime, les rochers et la chaîne de Moustiers-Sainte-Marie ou la cascade de Costeplane, au Lauzet-Ubaye ou celles des Oules du Diable, à La Chapelle-en-Valgaudemar, les Demoiselles coiffées du Sauze ou l'adorable îlot Saint-Michel, sur le lac de Serre-Ponçon...

Dans les Bouches-du-Rhône, on pourra évoquer l'allée des Alyscamps, à Arles, les massifs et calanques de Marseille, la colline Notre-Dame-de-la-Garde et la forêt domaniale de la Gardiole, les grottes de Calès, Lamanon et son plateau géant, le chaos du Val d'Enfer aux Baux-de-Provence, le domaine de Valabre à Gardanne, l'étang de Vaccarès, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, le canal Saint-Sébastien, le Miroir aux Oiseaux à Martigues, le sommet de la Sainte-Victoire, le Cap Canaille, à Cassis, le Bec de l'Aigle, à La Ciotat...

Dans le Vaucluse, on peut aussi souligner la grotte de Mirabeau à Mirabeau, la source du Groseau à Malaucène, la colline Saint-Eutrope à Orange, le pré de la Plantade à Lourmarin, le Rocher de Saignon, les gorges de la Nesque ou la vallée de la Sénacole, à Gordes, le hameau du Barry à Bollène, ou encore les ocre du pays d'Apt.